

PÂTURE-INFO N°1

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture vous donne dès à présent rendez-vous et environ tous les quinze jours, pour **faire le point sur la pousse de l'herbe**, afin de bien gérer l'utilisation de vos prairies. L'herbe pâturée est l'alimentation la plus économique mais à condition de l'utiliser à bon escient, car sa qualité et donc son appétence, chute rapidement.

Comme d'habitude, nous vous informerons de l'évolution de la pousse de l'herbe via le « Pâture info » bi-hebdomadaire qui paraîtra dans le Paysan Tarnais.

C'est trop doux, trop doux, c'est le premier constat que nous faisons tous au regard de la météo de cet hiver. Actuellement nous n'avons eu que très peu de gel si bien que la végétation est en cours de démarrage nous avons actuellement près de deux à trois semaines d'avance au regard des températures cumulées depuis le 1er janvier par rapport à ces dernières années comme nous l'indique le tableau ci-dessous.

	Somme des températures sur 10 ans depuis le 1er janvier au 5 février	Année 2020 depuis le 1er janvier	Nombre de jours d'avance
ALBI	200°	277°	14j
PUYCELCI	191°	272°	15j
TANUS	135°	242°	28j
MONTREDON LABESSONNIE	151°	256°	25j

Il faut d'ores et déjà être organisé pour la mise à l'herbe (découpage des parcelles, clôtures, point d'eau...) car dès à présent il est possible voire conseillé de sortir les animaux afin de profiter de l'herbe sur pied présente actuellement dans les zones de plaine et dans le ségala. Rappelons qu'à cette période c'est la portance des sols qui doit être l'élément déclencheur, d'où la nécessité à cette période de privilégier les prairies temporaires de longue durée et les prairies permanentes. Une mise à l'herbe précoce permet de faire des économies sur les stocks et la paille, et de produire de manière plus économique.

Rappelons que lors de la mise à l'herbe, les animaux doivent bénéficier d'une transition alimentaire progressive sur une durée de dix à quinze jours, afin d'adapter la flore du rumen au nouveau régime alimentaire (riche en eau et azote soluble), ainsi les sortir tôt pendant quelques heures de beau temps, permet d'effectuer cette adaptation dans de bonnes conditions.

Pourquoi parler de somme des températures ?

Cette méthode permet de connaître et donc d'anticiper les dates des stades physiologiques les plus importants de la croissance de l'herbe (départ en végétation, épi 10 cm, épiaison, floraison...) qu'il faut nécessairement repérer pour

bien gérer la prairie. Nous savons tous qu'au-delà de certains stades de développement, les plantes perdent vite de leur qualité, ce qui n'est pas toujours le but recherché pour nourrir correctement ses animaux de manière économique. Les sommes de températures sont exprimées en degrés-jours. Pour les calculer, on réalise depuis le 1er février de l'année, un cumul des moyennes journalières avec un minimum à 0° C (une moyenne négative sera égale à 0° C) et un maximum à 18° C.

Le tableau suivant nous indique pour les différents types de prairies (prairies temporaires, permanentes...), les sommes de températures nécessaires (et donc la période si on convertit ces températures en date calendaire), pour intervenir au bon moment, suivant ses objectifs de production.

Stades phénologiques en fonction du type de prairie et pratiques à mettre en oeuvre

	Départ en végétation = mise à l'herbe	Epi à 10 cm du sol = fin du déprimage	Début épiaison = ensilage, enrubannage	Pleine épiaison = foin de qualité	Floraison = foin tardif, grossier
Prairie temporaire précoce, milieu fertile	250°cj	500°cj	750°cj	850°cj	950°cj
Prairie permanente précoce, milieu fertile	300°cj	600°cj	850°cj	1100°cj	1200°cj
Prairie permanente tardive, milieu moyennement fertile	450°cj	900°cj	1000°cj	1250°cj	1550°cj
Prairie permanente tardive, milieu peu fertile	500°cj	1000°cj	1100°cj	1400°cj	1600°cj

« **Febrièr sens nèu, sason d'estiu seca.** »

Février sans neige, saison d'été sèche.

A très bientôt d'ici quinze jours.

Jean-Bernard MIS



Action cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CasDAR)

L'Europe investit dans les zones rurales